

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le onze du mois d'avril, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 à L2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire.

**Présents** : MM. BERNARD, MATHERON, LIOTARD, MILLET, GAILLARD, DOPFFER, COLLANGE, MATHIEU, JACQUEMOUD, PAVIER.

**Absent(s) / excusé(s)** : MM. MICHEL, PEYRICHOU, BEAUME, PIERSON, ROUSSEL

**Pouvoir(s)** : MM. MICHEL à LIOTARD, PEYRICHOU à BERNARD, BEAUME à DOPFFER.

**Secrétaire** : MM. DOPFFER Christian

**Début de la séance : 20h00**

## Délibérations

### ➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2022**

Approuvés sans réserve.

### **N° 2022\_16 Budget Primitif 2022 du budget annexe CHAUFFERIE**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2022 du budget annexe Chaufferies, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 246 969 € et comme suit :

Section de fonctionnement	76 043,00 €
Section d'investissement	170 926,00 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe CHAUFFERIE, exercice 2022, à la somme de 246 969,00 €.

### **N° 2022\_17 Budget Primitif 2022 du budget annexe BOIS**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2022 du budget annexe BOIS, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 676 605 € et comme suit :

Section de fonctionnement	438 958,00 €
Section d'investissement	237 647,00 €

Monsieur Thibaut COLLANGE, intéressé par le sujet, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe BOIS, exercice 2022, à la somme de 676 605,00 €.

### **N° 2022\_18 Budget Primitif 2022 du budget annexe EAUX**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2022 du budget annexe du service des eaux, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 334 638,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	214 558,00 €
Section d'investissement	120 080,00 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe EAUX, exercice 2022, à la somme de 334 638,00 €.

### **N° 2022\_19 Budget annexe EAUX – Plan d'actions**

Budget annexe EAUX – Plan d'actions Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le plan d'actions relatif à la gestion des eaux de la Commune qui définit les actions à mettre en place dans les domaines suivants :

#### ➤ synthèse des connaissances,

Synthèse des connaissances	Etat actuel (actions réalisées)	Actions à mettre en place
Connaissance du patrimoine	Numérisation des réseaux dans le cadre du schéma directeur	Intégration au SIG Diois et mise à jour régulière au fur et à mesure des travaux et interventions
Compteurs	Compteurs abonnés + quelques compteurs fontaines et bâtiments communaux. Mise en place d'un document de relève unique	Relève des compteurs régulière sur période similaire (outil de relève, compteurs généraux, fontaines, bâtiments communaux) - Mise en place de compteurs manquants et estimations/jaugeages en cas d'absence de compteur - Carnet des compteurs (sur la base des données abonnés/logiciel de facturation) et mise en place d'une politique de renouvellement à prévoir
Synthèse de la connaissance actuelle (matériaux, diamètre...)	ICGP de 61	

➤ fonctionnement du réseau,

Fonctionnement du réseau	Etat actuel (actions réalisées)	Actions à mettre en place
Chiffres clés (RPQS)	35km de réseau AEP, 9 réseaux, 11 ressources, 8 réservoirs 505 abonnés	
Ressources		Mise en conformité des captages : clotures, etc. - déconnexion des captages de Valauris + reprise des drains de Lauzier Bas - abandon des captages de Bel Hôte, des Villageois et des Oddolayes : hameaux à raccorder au réseau Derbons - abandon du captage de Trabuëch quasiment à sec en période de pointe.
Stockage		Construction nouveau réservoir au Collet
Rendement	Mise en place de compteurs de prélèvement et relève régulière. Mesure de rendements réalisée dans le cadre du schéma directeur en 2021	Mise en place d'un calcul de rendement par réseau, annuellement avec identification des volumes facturés par réseau.
Sectorisation (et manques)		
Connaissance des pressions	Quelques problèmes de pression sur habitations du haut des Corréardes	Finalisation des travaux sur le haut des Corréardes
Suivi des interventions		mise en place de suivi des interventions et mise à jour des plans
Suivi des débits de nuit	Suivi des débits nocturnes dans le cadre du schéma directeur	

➤ réalisation du diagnostic,

Réalisation du diagnostic	Etat actuel (actions réalisées)	Actions à mettre en place
Schéma directeur d'alimentation en eau potable	Rendu en 2022	Suivi des travaux programmés
Bilan besoin/ressource	bilans besoin/ressource excédentaires sur tous les réseaux	
Qualité	taux de non-conformité élevé sur le réseau communal (certaines liées aux travaux en 2018-2019)	contrôle strict des installations UV et état des lieux précis sur la qualité de son eau distribuée
Identification des secteurs les plus fuyards		
Liste des actions de réduction des pertes déjà réalisées ou en cours		
Définition et planification des actions à conduire pour la réduction des fuites		
Remplacement des réseaux : canalisations, branchements...		Simplification et amélioration fonctionnement réseau entre piscine et bâtiment les Marmottes Renouvellement canalisation fuyarde entre village et la gare Renouvellement canalisations Mas Bourget et Rebuffat

➤ l'organisation du service.

Organisation du service	Actions réalisées	Actions à mettre en place
Equilibre financier		
Pilotage du service		création d'outils de suivi / gestion patrimoniale

Celui-ci à pour objectif la programmation de futurs travaux, objet du présent plan d'actions, afin d'optimiser le fonctionnement du service d'une part et la qualité de service à rendre aux usagers d'autre part.

Considérant l'intérêt pour la Commune de se doter d'un plan d'actions au titre de la gestion des eaux.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de valider le plan d'actions tel que présenté ci-dessus.

**N° 2022\_20 Taxes directes locales – taux d'imposition 2022**

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :
  - Taxe Foncière Propriété Bâti ➔ 29,56 %
  - Taxe Foncière Propriété Non Bâti ➔ 58,39%
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N° 2022\_21 Subvention de fonctionnement 2022 aux associations et autres personnes de droit privé & autres entités**

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les différentes demandes déposées à ce jour par les associations et autres entités.

Considérant la nécessité de statuer sur les attributions financières correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations comme ci-après (article 65748) :

NOM	MONTANT	NOM	MONTANT
ACHB (bibliothèque)	1 300,00€	La Clé de Sol'Eil	
Club Lussois du 3 <sup>ème</sup> âge		Les Secouristes en Herbe	0,00€
Judo Club Veynois	800,00€	Amicale Sapeur Pompiers	
USV Football	200,00€	ANPCVMVFA	
Les Amis de la Jarjatte		Lus Culture	4 000,00€
Les Amis de l'Ecole de Lus	3 000,00€	ADMR Les Lucioles	
Ski Club Veynois		La Cie des Tubercules	1 200,00€
Foyer ski de fond Lus	2 000,00€	USV Ski	600,00€
YOGANANDA			

MJC Veynes			
ADMR Le Pinier	600,00€		
TEAM Hautes-Alpes	2 000,00€		

- ✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux autres entités comme ci-après :
  - Collège de Veynes (article 657382) 600,00€

#### N° 2022\_22 Subvention au budget annexe EAUX 2022

Le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que le budget annexe du service des eaux fait l'objet d'un apport financier depuis le budget PRINCIPAL.

Considérant la nécessité de statuer sur l'attribution financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de valider l'inscription d'une somme de 43 000,00 € au titre d'une subvention d'exploitation à l'article budgétaire 6573641.

#### N° 2022\_23 Tarifs 2022 – mise à jour

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que les différents tarifs en vigueur à ce jour ont vocation à être modifiés tels que présentés sur l'annexe correspondante.

Considérant le besoin de faire évoluer certaines tarifications.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, prend acte de l'annexe « Tarifs 2022 ».

#### N° 2022\_24 Budget Primitif 2022 du budget PRINCIPAL

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2022 du budget Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 029 430,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	1 251 188,00 €
Section d'Investissement	778 242,00 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget PRINCIPAL, exercice 2022, à la somme de 2 029 430,00 €.

#### N° 2022\_25 Don à l'association du MARTOURET au bénéfice des enfants ukrainiens actuellement accueillis sur le centre

Un groupe de 26 enfants Ukrainien âgés de 12 à 17 ans est actuellement hébergé au centre du MARTOURET. « Mis à l'abri » en France suite à une initiative privée, ces enfants fuient le foyer du conflit ; leur village d'origine a été récemment bombardé.

Après conciliabule des autorités compétentes, la Préfecture a informé de la prise en charge par l'Etat d'une partie des frais d'accueil dans le cadre de crédits d'hébergement d'urgence et a désigné le MARTOURET pour assurer cet accueil. La scolarisation a été prise en charge par l'Education Nationale et les enfants sont accueillis à la cité scolaire.

Toutefois, à ce jour l'Etat ne prend pas en charge l'encadrement des jeunes et l'animation sur le centre. Afin d'améliorer les conditions d'accueil, de proposer davantage de cours de français, d'activités culturelles et sportives, voire de suppléer quelques besoins matériels (vêtements, achats spécifiques, ...), l'association du MARTOURET a créé un compte bancaire dédié ouvert à tous les dons et notamment ceux des communes.

Sensible aux drames que subissent ces enfants, victimes collatérales de ce conflit, la commune de Lus-la-Croix-Haute tient à leur apporter son soutien et sa solidarité.

La commune de Lus-la-Croix-Haute souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité local et particulièrement en soutien au centre du MARTOURET pour lui permettre d'améliorer le quotidien de ces enfants.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de participer au fonds créé par le MARTOURET pour l'accueil des jeunes ukrainiens à Die, dans la mesure des capacités de la collectivité, en faisant un don d'un montant de 500,00€ qui sera mandaté sur le compte « UKRAINE ASSOCIATION MARTOURET » domicilié au Crédit agricole Sud Rhône Alpes sous l'IBAN : FR76 13906001 2600 1942 1764 123.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- ✓ de soutenir l'accueil des 26 enfants ukrainiens hébergés au centre du MARTOURET, dans la mesure des capacités de la collectivité, par un don d'un montant de 500,00€ auprès de l'association du MARTOURET ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

## Divers

- Néant

**Approbation du compte rendu lors de la séance suivante par les élus ayant participé au vote**

<b>BERNARD Laurent</b>	<b>MATHERON Alain</b>
<del><b>MICHEL Julie</b></del>	<b>LIOTARD Hervé</b>
<del><b>PEYRICHOU Marie-France</b></del>	<del><b>BEAUME Patrick</b></del>
<b>MILLET Catherine</b>	<b>GAILLARD Yves</b>
<b>DOPFFER Christian</b>	<b>COLLANGE Thibaut</b>
<b>MATHIEU Jean-Luc</b>	<del><b>PIERSON Corinne</b></del>
<del><b>ROUSSEL Gisèle</b></del>	<b>JACQUEMOUD Daniel</b>
<b>PAVIER Marc</b>	